



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE
(Formations effectuées pour arme catégorie B et D)

DIRECTION : Direction Générale Adjointe des Services
SERVICE : POLICE MUNICIPALE

I – DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales :

Sous l'autorité du chef de service de la police municipale, le Gardien Brigadier de police municipale :

- Assure la sûreté, la tranquillité, la salubrité publique, la protection des personnes et des biens.
- Relation avec la population, les commerçants, les services municipaux.

Placé sous la responsabilité du Chef de service de la Police Municipale

Niveau du poste dans l'organigramme :

Monsieur le Maire → DGAS → Chef de service de Police Municipale → adjoint au chef de service / Brigadier-Chef Principal → Gardien de Police municipale

Armement du poste :

Armes de catégorie B et D (pistolet 9 mm)

Activités principales :

- Assurer des missions de police municipale conformément aux textes en vigueur.
- Participer aux patrouilles pédestres, véhiculées et VTT.
- Participer aux ilotages et prises de contact avec la population et commerces.
- Assurer la surveillance de la voie et des espaces publics.
- Faire respecter les arrêtés municipaux.
- Contrôler le stationnement.
- Mettre en place des contrôles routiers et de vitesse.
- Appliquer la procédure de mise en fourrière automobile.
- Participer aux opérations tranquillité vacances.
- Assurer ponctuellement la surveillance aux points écoles.
- Faire respecter la réglementation des foires et marchés.
- Participer aux opérations conjointes PN/PM et autres partenaires.

II – PROFIL DU POSTE

Connaissances théoriques et pratiques

- Liées au concours et à la formation FIA de Gardien de Police.

Savoir-faire

- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité d'analyse et de restitution des faits.
- Expérience de terrain.
- Capacité de discernement.
- Gestion de modules de travail.

Savoir-être

- Rigueur, disponibilité, discrétion.
- Sens du service public.
- Sens du contact et du travail en équipe.

III – LES CONTRAINTES SPECIFIQUES DU POSTE

Participation aux manifestations locales.

Horaires adaptés au fonctionnement du service : horaires de brigade qui peuvent être modifiées en fonction de l'activité du service.

Port de la tenue réglementaire.

IV – NIVEAU DE RECRUTEMENT (grade)

Agent de catégorie C - Gardien Brigadier de police municipale.

V – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES LOCAUX

Temps de travail : 37h30 hebdomadaires

RTT : 6.5 jours

Congés : 32 jours

Régime indemnitaire : lié au poste et à la fonction

NBI OUI NON

Adhésion au CNAS

Protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire) = adhésion possible au contrat collectif Territoria Mutuelle

Prime annuelle

Véhicule : non

La présente fiche de poste est susceptible d'évolutions selon nécessités (missions et conditions de travail).

Poste à pourvoir rapidement.

**Une lettre de candidature et un CV sont à adresser le plus rapidement possible
à l'attention de Monsieur le Maire
via le lien « ENVOYER VOTRE CANDIDATURE »**